



**COMMUNIQUE COMMUN**  
**en soutien à l'enseignante suspendue**  
**pour une minute de silence en hommage**  
**aux victimes palestiniennes**

La suspension d'une enseignante du lycée de Sens pour avoir organisé une minute de silence avec ses élèves en hommage aux victimes palestiniennes suscite colère et indignation dans la profession. Le rectorat de l'académie de Dijon l'estime coupable d'un « manquement à l'obligation du respect de neutralité. » Cette mesure relève d'une forme de pression arbitraire à l'encontre d'une collègue qui, comme bien d'autres personnes, n'a fait qu'exprimer son humanité et son soutien à une population anéantie, notamment d'enfants victimes de bombardements, de la famine, de l'absence de soins...

Nous demandons que cette suspension soit annulée et qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de notre collègue.